

Les cahiers de la Maison de l'Épargne



L est facile d'admettre que les grandes entreprises qui prennent le risque d'employer beaucoup de salariés en versant ainsi à l'État beaucoup de CSG, sont plus méritantes que les GAFAs qui développent un gros chiffre d'affaires (CA) avec très peu de personnel dont les salaires rapportent peu de CSG à l'État.

En conséquence, pourquoi ne pas créer un « Ratio de carence de CSG » calculé par le ratio du chiffre d'affaire par rapport à la masse salariale contributive de production de CSG. Le mauvais ratio des GAFAs serait sanctionné par la suppression des avantages fiscaux programmés par la baisse des charges après CICE et par la baisse de l'impôt société prévue à 25%.

Ensuite, comme on ne s'attaque pas directement à une taxation du CA, refusée par Bruxelles, une contribution serait appliquée en choisissant un ratio minimum de carence. Les USA qui veulent protéger leur GAFAs en menaçant de saisir l'Organisation Mondiale du Commerce, auront moins d'arguments quand ils s'apercevront que ce ratio ne concernera pas seulement leurs champions mais beaucoup d'autres sociétés qui développent beaucoup de chiffres d'affaires avec peu de personnel.

Aucun recensement chiffré n'a jamais été publié sur les sociétés peu consommatrices de main d'œuvre et nous sommes persuadés qu'elles sont beaucoup plus nombreuses qu'on ne peut l'imaginer.

Un peu d'imagination financière semble nécessaire pour améliorer les recettes de l'État tout en établissant un peu plus de justice fiscale. J'invite les juristes de la DGI à travailler sur une version acceptable par le conseil constitutionnel.

Gérard Auffray
Président Fondateur



Coup d'œil sur le rendement de l'épargne

Rendement des livrets

Livret	Taux	Plafond
Livret A, Livret Bleu	0.75%	22950€
Livret d'épargne populaire	1,25%	7700€
Livret Jeune	1 à 2,75%	1600€
Plan d'épargne logement *.*	1%*	61200€
Livret de développement durable *.*.*	0,75%	12000€
Compte d'épargne logement *.*.*.	0,50%	15300€

* Entre 01/08/2003 et 31/01/2015 le taux était de 2,5%; il est passé à 2% jusqu'au 31/01/2016. Les plans ouverts à partir du 01/02/2016 affichent 1,5%; et 1% à partir du 01/08/2016.

. Les intérêts sont exonérés d'impôt sur le revenu jusqu'à la veille du 12^e anniversaire

..* Les intérêts sont exonérés d'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux.

..*.* Les intérêts sont exonérés d'impôt sur le revenu, mais sont soumis aux prélèvements sociaux

Assurance Vie

Performance annuelle moyenne (FFA)	Fonds en euros	Unités de compte (UC)
2017	1,83%	2,90%
2018	1,70%	2,85%
2019 (prévision)	1,60%	2,46%

Performances des valeurs mobilières cotées

	2018	2017	2013-16 (moyenne)
Euronext Paris CAC 40	-11%	9,61%	7,73%

Inflation, variation sur un an (INSEE - Mai 2019)	0,9%
---	------

Rendement des SCPI (évolution du prix des parts)

2015	2016	2017	2018
+4,85	+4,64%	+4,43%	+4,35%

Croissance PIB France (INSEE / Banque de France)

2016	2017	2018	2019 (projection)
1,10%	2,30%	1,70%	1,30%

Le français a peur du risque?

Selon une étude menée dans six pays dans le monde, par AXA IM en 2018, seulement 9% des français sont prêts à prendre un risque pour obtenir un meilleur rendement, comparé à un taux de 30% en Asie, où la culture du risque est bien plus forte. Selon les conclusions d'AXA IM, « les français sont prudents de nature ».

Les 3 principales raisons? D'abord la peur de perdre leur argent, suivi par le fait de ne pas avoir assez d'argent pour prendre des risques et finalement le manque de connaissances financières. Ils sont même 75% à préférer ne rien gagner plutôt que de prendre le risque de perdre de l'argent. Sans surprise, les personnes les plus aisées et les jeunes sont aussi celles qui acceptent de prendre le plus de risques.

Pour ces nombreux épargnants,
qui ne sont pas vigilants,
les déboires sont récurrents,
et les séquelles
sont éternelles,
comme les diamants,
qui brillent tant.

Aux larmes, épargnants !!

*Des malheureux événements historiques
depuis près d'un siècle, ont marqué la collecte de l'épargne*

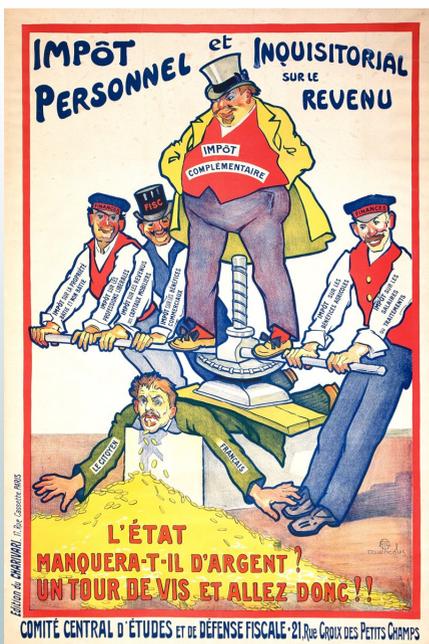
Les impôts oubliés

Le 24 novembre 1798, le Ministre de Finances Ramel de Vogaret, en s'inspirant de « l'Ostiarium », un impôt instauré par les anglais et déjà connu sous Jules César, crée l'impôt sur les fenêtres et les portes. On instaure comme base d'imposition le nombre de portes et de fenêtres, identifiées comme des signes extérieurs de richesse. Victor Hugo en parle dans son roman Les Misérables : « ... à cause d'un impôt qu'on appelle des portes et fenêtres (...) des pauvres familles, des vieilles femmes, des petits enfants, sont pénalisés dans ces logis-là, et voyez les fièvres et les maladies. Hélas ! Dieu donne l'air aux hommes, la loi le leur vend ».

Cet impôt fut aboli par le Cartel des Gauches en 1926, soit 128 ans après. Conséquence : le rachitisme qualifié de « mal anglais » dû à la limitation du nombre d'ouvertures et la construction de logements insalubres, sombres et mal aérés .

En novembre 1939, l'Etat français instaure « le stoppage à la source ». Institué parce qu'il fallait financer l'effort de la guerre et parce qu'il permettait aussi de généraliser un impôt payé seulement par 15% des foyers fiscaux avant la mise en place de l'impôt sur le revenu, créée en 1914. Il fallait donc trouver une solution d'urgence, dans un contexte de besoin lié à la guerre.

Le « stoppage à la source » a été mis en terme en 1948 pour plusieurs raisons. D'abord parce que c'était une mesure liée au régime de Vichy, et ensuite parce qu'à l'époque l'Etat se renforçait et pensait pouvoir être en mesure de prélever l'impôt.

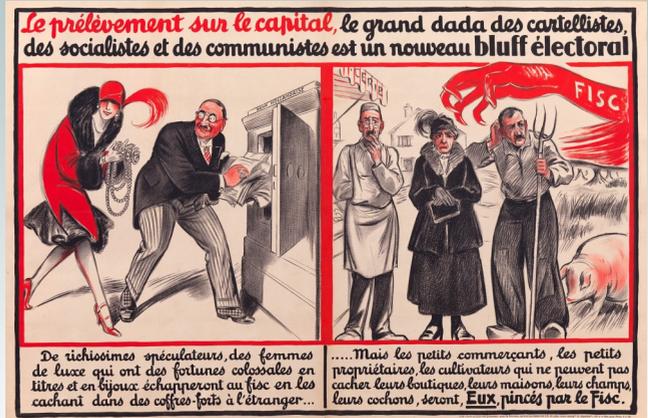


Miercoles, 1914

Affiche en exposition à La Maison de l'Épargne

Par ailleurs, la déclaration d'impôt relevait à l'époque d'une dimension presque philosophique, elle était perçue comme une déclaration d'amour à la patrie (« versez votre or pour la patrie »).

Enfin, puisque deux tiers des actifs étaient salariés au début des années 1950, l'impôt sur le revenu permettait de prélever l'impôt de tous les Français de la même manière.



... et dans l'actualité, les problèmes sont aussi récurrents

Placements atypiques en Allemagne

51.000 investisseurs touchés pour une somme estimée à 3.5 milliards d'euros

D'après un article publié dans les pages de « Les Echos » en mars 2018, le quotidien informe d'un scandale financier à la suite du dépôt de bilan de la société allemande de placements atypiques P&R, la plus grosse faillite d'un organisme financier allemand. P&R, un loueur de containers en activité depuis plus de 40 ans s'est déclaré insolvable et met sur le carreau des milliers d'épargnants allemands et européens.

P&R proposait des investissements qui ont permis aux épargnants de bons rendements (parfois jusqu'à 10%). Les investisseurs recevaient un revenu locatif garanti trimestriel, et après 5 ans, obtenaient une offre de reprise à environ 65% du prix d'achat. Le rendement net après impôt était annoncé à environ 5% par an. Le modèle économique semblait au-dessus de tout soupçon.

Les produits P&R sont en fait « une sorte de pyramide de Ponzi ». Les loyers versés aux investisseurs étaient essentiellement financés par la vente de nouveaux containers. Un système de boule de neige qui dépend des versements de nouveaux investisseurs. En 2017, le chiffre d'affaires chute de 40% et le château de cartes s'est effondré.

Selon les enquêteurs, « sur la base du volume d'investissement, l'affaire pourrait devenir le plus grand scandale d'investissement de l'histoire de la République Fédérale ». Ce nouveau scandale en Allemagne montre que les règles actuelles protègent insuffisamment les investisseurs contre des modèles économiques non viables.

Le Sélecteur d'Épargne

Découvrez parmi les motivations les plus fréquentes, celles qui vous concernent en priorité pour que le Sélecteur d'Épargne détecte le produit qui répond à vos souhaits:



COCHEZ 3 CHOIX

- 1. **AVANTAGES FISCAUX** : abattement, plan d'épargne, crédit d'impôt, droits de succession exonérés.
- 2. **RENTABILITÉ CONSTANTE ÉLEVÉE** (généralement supérieure à 4%)
- 3. **GESTION FACILE**
- 4. **PROTECTION** du placement contre l'érosion monétaire
- 5. **SECURITÉ**, notoriété publique
- 6. Possibilité de **PLUS-VALUE** sur le capital
- 7. Encaissement des **REVENUS TRIMESTRIEL** ou **MENSUEL**
- 8. Possibilité d'accumuler des **PETITES SOMMES** (inférieures à 1000€)
- 9. **LIQUIDITÉ** rapide (inférieure à 1 mois)

Si vous souhaitez avoir la **réponse gratuite**, vous pouvez nous contacter en nous envoyant votre carte de visite à la Maison de l'Épargne 20, rue Cujas 75005 Paris, téléphone 01.42.89.19.52



La Nature humaine dans ses rapports à la richesse s'est exprimée par la peinture de grands artistes



Les collecteurs d'argent, Marinus Van Reymerswale (1540), Musée d'histoire de l'art à Vienne

Composition de Van Reymerswale, reprise avec diverses variantes, dans les couvre-chefs de deux percepteurs et dans le détail de la nature morte. Parmi ceux qui se présentaient volontairement pour exercer la collecte, on trouve des hommes d'une moralité suspecte, qui ne cherchaient dans leurs fonctions qu'une occasion de gain illicite.

Petites phrases des grands penseurs

« Le seul bien est la connaissance, le seul mal est l'ignorance »

« Celui qui ne se contente pas de ce qu'il a ne contenterait pas non plus de ce qu'il veut avoir »

« Plus riche est celui qui se contente de peu car la richesse est dans la nature »

SOCRATE (né vers -470, mort en -399)